



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BERNARD Christian, Mr BOISSONNOT André, Mr CHAILLOU Laurent, Mr COUTANT Mathieu, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOURASSEAU Natacha (qui a donné procuration à Mme BAZANTAY Sylvie), Mme HUVELIN Sylvia (qui a donné procuration à Mme MURZEAU Loren)

Mme HERAULT Béatrice a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Aménagement de la rue des Fontaines: Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- 2) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Béatrice HERAULT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2024-006 : Aménagement de la Rue des Fontaines : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue des Fontaines.

Pour cette opération, Madame le Maire précise qu'il peut être demandé une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire précise que ces travaux sont estimés à **295 240,97 € H.T.** et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
<i>Détails des principaux postes</i>		☑ Financements publics	
Dépenses éligibles		☑ Europe (préciser le fonds, le programme) -	
1 - Préparation, Installation et Signalisation de chantier 2 - Rue des fontaines - rue du gros chêne au n°12	5 763,63	☑ État (précisez le ministère ou programme) : - DETR	39 489,10
2.2 - Borduration	19 946,31	Région (précisez le programme) : -	
2.4 - Trottoirs	13 542,78	Département (précisez le programme) : - amendes de police secteur 1	27 496,38
2.5 - Signalisation	5 003,08	- amendes de police secteur 2	32 656,61
2.6 - Espaces verts	57,50		
3 - Rue des fontaines - Bvd Maumusson au n°12			
3.2 - Borduration	8 040,22		
3.4 - Trottoirs	3 975,35		
3.5 - Cheminement piétonnier	17 177,67		
3.6 - Signalisation	2 949,75		
3.7 - Espaces vert	1 136,20		
Eclairage public	30 039,35		
Etude de sol	3 500,00		
Détection et géoréférencement réseaux	2 968,50		
Mission SPS	3 180,00		
Maîtrise d'œuvre	14 350,00		
TOTAL	131 630,34		
Dépenses non éligibles		☑ C ^{té} de communes ou d'agglomération : - Fonds de concours	44 665,00
1 - Préparation, Installation et Signalisation de chantier 2 - Rue des fontaines - rue du gros chêne au n°12	9 117,37	☑ Commune : -	
2.1 - Assainissement - EP	3 673,10	Autres organismes publics : (Établissements publics, autres syndicats,)	
2.3 – Voirie	60 322,28	• Renouvellement éclairage public	10 000,00
3 - Rue des fontaines - Bvd Maumusson au n°12			
3.1 - Assainissement EP	5 331,40		
3.3 – Voirie	84 575,38		
Eclairage public	591,10		
TOTAL	163 610,63		
Total HT	295 240,97	• Autofinancement, précisez : - Fonds propres	140 933,88
TVA	56 178,19	- Emprunt	
TOTAL TTC	351 419,16	TOTAL HT	295 240,97

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus.
- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de la rue des Fontaines.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR.
- **CHARGE** le Maire de transmettre la présente délibération aux services concernés.

**La secrétaire de séance,
Béatrice HERAULT**

**Le Maire,
Sylvie BAZANTAY**